

Département de l'Eure, commune de

Pressagny-l'Orgueilleux

Élaboration du plan local d'urbanisme

Compte rendu de réunion n° 15 du 13 décembre 2017

P = présent ; AE = absent excusé ; D = diffusion

| Intervenants | Représentés par | P | D |
|--|---|------------------|------------------|
| Maître d'ouvrage : Commune de Pressagny-l'Orgueilleux, 9, rue aux Huards, (27510) Tél. : 02 32 51 31 84 mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr | M. Moreau, maire, M ^{mes} Motel, M. Sciez | P | X |
| Au titre des services de l'État : Préfecture de l'Eure , boulevard Georges-Chauvin, 27022 Évreux Tél. : 02 32 78 27 27, fax : 02 32 38 24 15 | pref-courrier-web@eure.gouv.fr | - | X |
| Ddtm Évreux - Sprat, 1, avenue du Maréchal-Foch 27022 Évreux Cedex, tél. : 02 32 29 60 60, fax : 02 32 29 61 61 | claud.bienvenu@eure.gouv.fr | - | X |
| Délégation territoriale des Andelys Tél : 02 32 54 72 01 Port : 06 26 92 69 71 | M. Rondel claud.rondel@eure.gouv.fr M. Le Roux victor.leroux@eure.gouv.fr audrey.jeanbille@eure.gouv.fr | - - - | X X X |
| Stap Évreux , bd Georges-Chauvin 27022 Evreux cedex | M ^{me} Poulain, France.poulain@culture.gouv.fr | - | X |
| Dréal , cité administrative, 12, rue St-Sever 76032 Rouen cedex Tél : 02 76 01 63 02 | badd.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr | | X |
| Ars , bd Georges-Chauvin, 27021 Évreux cedex | M. Boukerfa, mouloud.boukerfa@sante.gouv.fr laurent.brangier@ars.sante.fr | - | X |
| Organismes associés autres que l'État : Conseil régional Haute-Normandie , service action territoriale 5, rue Schuman, Bp 1129, 76174 Rouen cedex 1 | M ^{me} Lecat, mylene.lecat@normandie.fr | - | X |
| Conseil départemental de l'Eure , 14, bd G.-Chauvin 27021 Évreux cedex | karine.barral-leclerc@eure.fr M. Collet | - - | X X |
| Cci , 35, rue du Docteur-Oursel, 27001 Évreux | julie.donnefoy@normandie.cci.fr | - | X |
| Chambre de métiers , 8, bd Président-Allende, 27000 Évreux | courriel@cm-27.fr | - | X |
| Chambre d'agriculture , La Rivière, côte de Villers 27700 Les Andelys | Armelle Salaün armelle.salaun@eure.chambagri.fr Mathieu Dewulf | - - | X X |
| Seine Normandie Agglomération 12, rue de la Mare à Jouy, 27120 Douains | MFERRERE@sna27.fr CLECUYER.urba@sna27.fr | - - | X X |
| Organismes consultés sur le projet de Plu arrêté : Syndicat intercommunal électricité et gaz de l'Eure, Siege , 12, voie Long-Buisson, 27930 Guichainville | M. Mazurier siege27-direction@siege-27.fr | - | X |
| Institut national des appellations d'origine , 6, rue Fresnel 14000 Caen tél : 02 31 95 20 20 02 | inao-caen@inao.gouv.fr, s.varin@inao.gouv.fr e.leveau@inao.gouv.fr, c.braud@inao.gouv.fr | - | X |
| Centre régional de la propriété forestière de Normandie , maison de la Forêt, rue Toulouse-Lautrec, Bp 844, 27008 Évreux cedex | alexandre.ricard@crpf.fr | - | X |
| Syndicat d'eau du Catenai | mairienotredamedelisle@wanadoo.fr | - | X |
| Communes voisines consultées Commune de Vernon Commune de Notre-Dame-de-l'Isle Commune de Saint-Pierre-d'Autils Commune de Panilleuse | mairie@vernon27.fr mairienotredamedelisle@wanadoo.fr mairie.saint-pierre.autils@wanadoo.fr mairiedepanilleuse@wanadoo.fr | - - - - | X X X X |
| Chargé d'études : Gilson & associés, Sas, urbanisme et paysage 2, rue des Côtes, 28000 Chartres Tél : 02 37 91 08 08 | M. Gilson, contact@gilsonpaysage.com | P | X |

Objet de la réunion : réunion de relecture du Padd ajusté et du zonage corrigé.

La mairie a indiqué en rouge les corrections du 8 janvier 2018 par rapport au compte rendu envoyé le 15 décembre dernier.

Procédure

- Suivant la délibération du 3 septembre 2015, les modalités de **concertation** sont :
 - affichage de la délibération,
 - parution dans le bulletin municipal,
 - organisation de deux réunions publiques
 - mise à disposition en mairie d'un registre pour les observations du public (fait depuis le 19 novembre 2015),
 - mise en ligne des avancées du Plu sur le site officiel de la mairie (<http://www.pressagny-l-orgueilleux.a3w.fr>).
- Au moment de l'approbation du plan local d'urbanisme, les élus souhaitent instaurer le droit de préemption urbain.
- Prochain conseil municipal : nouveau débat sur les orientations générales du Padd.

Padd

- Les éléments permettant de corriger la feuille de calcul d'évolution démographique sont précisés ensemble. Elle est jointe au présent compte rendu.
- Établir un plan de synthèse du Padd, **demandé par la préfecture**.

Diagnostic

- Le report des dents creuses **proposé par les élus** qui totalise 2,4 hectares **convient parfaitement au chargé d'études** ; ce plan est joint au présent compte rendu. Il en sera retenu 70% comme étant mobilisables.

Règlement graphique

- La **préfecture (dans son courrier au titre de la consultation des services lors du 1^{er} arrêt du Plu) demandait** que les emplacements réservés (4 à 10) censés traduire le projet de Seine à vélo soient supprimés dans la mesure où le projet précis n'est pas encore mis au point et parce que le domaine public fluvial n'a pas à être l'objet d'un emplacement réservé.
- Les élus confirment souhaiter voir disparaître tous les secteurs Nj, dont acte (**demande de la préfecture**) ; **le chargé d'études n'y voit pas d'incompatibilités technique et réglementaire**.
- Le chargé d'études doit dessiner l'axe de ruissellement aux Monts Moreaux et le rappeler en légende.
- Les élus souhaitent que le tracé du chemin du Catenai figure au titre de « continuité de chemin piéton à respecter ».

Orientations d'aménagement et de programmation

- Les élus demandent au chargé d'études de réaliser l'orientation d'aménagement et de programmation du cœur d'îlot Connan Harel Pieds-Corbons.
- **Lors de cette séance l'OAP IAU a été étudiée et corrigée.**

Règlement écrit

- Supprimer mention du secteur Nj.
- Ajouter un laïus sur le ruissellement dans les zones concernées.
- Rappel en N, autoriser le changement de destination pour l'hébergement hôtelier.
- Les élus demandent que soient maintenues les fiches d'aspect extérieur du Scot et non les fiches « Les Essentielles », celles du Scot leur paraissant plus complètes.

Rapport de présentation

- Les élus demandent que soit ajouté au rapport de présentation un tableau sur la base du Padd montre comment les traductions des orientations et des objectifs du Padd sont établies : zonage, règlement écrit, orientation d'aménagement et de programmation, emplacements réservés...

- Les élus rappellent au chargé d'études qu'il devra profiter de ce nouvel arrêt pour réaliser les corrections demandées par les services suite à leur relecture attentive. **Le chargé d'études devra réaliser lorsque que le PLU sera en phase finale, un document permettant de montrer qu'à chaque remarque formulée par la préfecture dans son courrier en réponse à la consultation des services, quelle réponse est portée dans le nouvel arrêt du plan local d'urbanisme.**
- Il faut évoquer le projet de Seine à vélo et non plus de voie verte ; il faut ajouter une vue en plan de ce projet (que les élus transmettront au chargé d'études).

Tâches à réaliser par le chargé d'études

- Corriger zonage
- Corriger feuille calcul.
- Corriger Padd texte
- Plan synthèse Padd.
- **Etablir OAP Ilot Connan (zone U)**
- **Corriger OAP Champs Roberts (zone AU)**
- **Etablir document répondant à chacune des remarques de la lettre de la préfecture.**

Documents joints au présent compte rendu

- Plan du potentiel foncier
- Feuille calcul évolution démographique
- Zonage
- Texte Padd
- **Dossier OAP 1AU (manquant le 15 12 2017, sera diffusé ultérieurement)**

Prochaines réunions

Date : sa date n'est pas encore fixée.
lieu : mairie de Pressagny
objet : réunion avec les personnes publiques associées

Les personnes publiques associées sont les bienvenues. Le chargé d'études précise à l'attention de tous ces services que, s'ils reçoivent chacun le compte rendu et, de la part de la mairie une invitation pour la réunion, c'est pour apprécier si leur présence est ou non utile et pouvoir le cas échéant faire part de leurs remarques au cours de la réunion ou par écrit. Lorsque l'objet de la réunion sera une présentation officielle (diagnostic terminé, Padd et Plu prêt à l'arrêt), le chargé d'études précisera au compte rendu qu'il s'agira d'une réunion plénière des personnes publiques associées.

Fait à Chartres, le 15 décembre 2017, Thierry Gilson
Mairie de Pressagny l'Orgueilleux le 8 janvier 2018
